



COMITE DE PILOTAGE
Site Natura2000 « Rivière d'Étel »
FR 5300028
Le 22/03/2017 à Landaul



Présidence :

Elodie LE FLOCH

Présidente du Comité de Pilotage, Vice-Présidente du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel en charge de la Biodiversité

Animation :

Charlotte IZARD

Gilles PAILLAT

Sébastien GUILLARD

Martin LOZIVIT

Valérie RIVIER

Chargée de mission Natura2000, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

DREAL Bretagne

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Stagiaire, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Association Al'Terre Breizh

PRÉSENTS

Collège des collectivités territoriales et leurs groupements

Serge CUVILLIER

Marie-Christine LE QUER

Nancie RENAUT

Gilles THUNET

Maire, Commune de LANDAUL

Présidente, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Adjointe, Commune de PLOUHINEC

Conseillère, Commune de STE HELENE

Adjoint, Commune de LOCOAL-MENDON

Collège des représentants des propriétaires et usagers

Charlotte BADOUEL

Chantale BOURSEUL

Pierre BROISSIER

Caroline CORNET

Jean-Pierre COUGOULAT

Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud

Fédération Française de Randonnées

Centre régional de la propriété forestière Bretagne-Pays de la Loire

Chambre d'agriculture

Association de Chasse Maritime du Morbihan

Jean-Baptiste GUILLAS

Patrice LE BIDEAU

Jean-Claude LECLAINCHE

Marine LE CORGUILLE

Benoit LE HUNSEC

Gwendal LE LAN

Sophie LECERF

Elouan MEYNIEL

Jean MAHEO

Association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la Ria d'Étel, Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers

Association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la Ria d'Étel, Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Directrice du Port d'Étel, Compagnie des Ports du Morbihan

Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral

Cercle Nautique de la Ria d'Étel

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan

Président, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel

Collège des représentants d'associations de protection de la nature et d'organismes scientifiques

Yvon GUILLEVIC	Bénévole, Bretagne Vivante
Brigitte LE TURDU	Bénévole, Bretagne Vivante

Collège des représentants de l'Etat

Jérôme BOURGOIN	Office National des Forêts
Hugues CASABONNET	Agence Française pour la Biodiversité
Sébastien GAUTIER	Office National de la Chasse et la Faune Sauvage
Sébastien GUILLARD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Liliane LAUGAUDIN	Secrétaire générale, Sous-Préfecture de Lorient
Arnaud LE MENTEC	Préfecture Maritime, Direction de la Mer et du Littoral
Gilles PAILLAT	DREAL Bretagne
Franck ROBIN	Office National de la Chasse et la Faune Sauvage

Absents excusés

Adrien LE FORMAL	Maire, Commune de PLOUHINEC
Annie AUDIC	Vice-Présidente à la Politique des bassins Versants, la Protection des Milieux et l'Assainissement Non Collectif, AQTA
Franck SIMMONET	Groupe Mammalogique Breton
M. LE BRAS	Compagnie des Ports du Morbihan
Maurice JOUBAUD	Président, Fédération des chasseurs du Morbihan
Marion HARDEGEN	Conservatoire botanique national de Brest
Christophe BAYOU	Délégué Interrégional, Office National de la Chasse et la Faune Sauvage
Gwenal HERVOUET	Conservatoire du Littoral
Jacques MOURIN	Agence de l'eau Loire-Bretagne

ORDRE DU JOUR

- ✓ Introduction : Rappel de la démarche et des enjeux du site « Ria d'Étel » et actualités Natura2000
- ✓ Bilan d'activité 2015/2016
- ✓ Perspectives d'animation pour 2017
- ✓ Questions diverses

INTRODUCTION

Elodie LE FLOCH accueille les participants au 7^{ème} comité de pilotage du site Natura2000 « Ria d'Étel » et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Elle invite Charlotte IZARD, chargée de mission pour l'animation du site, à faire un rapide rappel des caractéristiques et enjeux du site.

POINT 1 : RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX DU SITE

➤ **Voir présentation jointe : diapo p.2 à 4**

Le site Natura2000 « Ria d'Étel » est un site mixte, majoritairement terrestre, d'une surface de 4 259 ha réparti sur les 10 communes riveraines de la Ria d'Étel. Plus de la moitié du périmètre du site (54%) recouvre des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé par le COPIL le 25/05/2011 puis approuvé par le préfet du Morbihan le 25/09/2012.

Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel est la structure animatrice du site. Le SMRE bénéficie d'une convention annuelle avec l'Etat pour l'aide financière à la gestion.

Le SMRE a été reconduit dans ses missions d'animation lors du précédent COPIL du 09/10/2014. Elodie LE FLOCH, avait été élue Présidente du Comité de Pilotage Natura2000.

➡ Pour rappel, le DOCOB ainsi que tous les éléments liés à la démarche Natura2000 « Ria d'Étel » sont téléchargeables sur le site internet dédié : <http://ria-etel.n2000.fr/>.

POINT 2 : BILAN D'ACTIVITE 2015/2016

➤ **Voir présentation jointe : diapo p.5 à 17**

Les actions réalisées en 2015/2016 sont présentées pour chaque grande catégorie de mission de la structure opératrice.

➤ **Gestion des habitats et des espèces**

- ✓ Présentation du projet de contrat Natura2000 « restauration de mégaphorbiaies, maintien de milieux ouverts et mares » porté par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, sur ses parcelles à Landaul.
- ✓ Gestion des espèces exotiques envahissantes et notamment actions sur le *Baccharis halimifolia*
- ✓ Mise en œuvre du plan national d'actions en faveur d'*Eryngium viviparum* : articulation avec les démarches Natura2000, Espaces Naturels Sensibles
- ✓ Suivi des aménagements d'ouvrages pour la petite Faune semi-aquatique
- ✓ Projet agro-environnemental avec mesures « maintien et gestion extensive des prairies humides

➤ **Suivis scientifiques et techniques : des habitats et des espèces**

- ✓ Préfiguration d'un Observatoire participatif des herbiers de zostères en Ria d'Étel
Martin LOZIVIT, stagiaire au SMRE du 7 Mars au 31 Aout 2016, présente les objectifs et résultats du stage qu'il a réalisé.
- ✓ Suivis liés à l'amélioration des connaissances : intérêt du site pour les oiseaux, prospection

spécifiques espèces d'intérêt communautaires

➤ **Prise en compte des enjeux Natura2000**

- ✓ Évaluation des incidences des projets et manifestations sportives, Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'action sur le site

➤ **Information, communication, sensibilisation**

➤ **Questions / Discussion**

Le projet d'Observatoire participatif des herbiers de zostères en Ria d'Étel a fait l'objet d'une présentation détaillée.

Yvon GUILLEVIC demande pourquoi les participants ciblés sont les plongeurs et pourquoi ne pas associer les pêcheurs à pied ?

Charlotte IZARD précise que les protocoles développés s'appuient sur des protocoles existants et ciblant la Zostère marine, que l'on trouve plutôt dans des secteurs découvrant peu. Les observations pourront s'ouvrir à d'autres usagers en fonction des besoins et du développement de l'observatoire.

Yvon GUILLEVIC précise qu'il serait assez intéressant d'identifier les zones potentielles de présence d'herbiers. En effet, ces milieux peuvent avoir un aspect diffus, lié à la morphologie de la slikke (substrat qu'ils colonisent) et ainsi être assez fluctuants. Il serait aussi intéressant, d'un point de vue botanique de s'interroger sur ces questions de dynamique de colonisation.

Jean MAHEO témoigne du fait que l'augmentation des secteurs à Zostère marine est un fait nouveau dans la Ria. Dans les années 80, il y avait beaucoup plus de Zostères naines et peu de Z. marines. Cette répartition s'est inversée dans les années 90, avec une présence des Zostères marines dans les chenaux et concessions.

Un changement d'habitat s'opère là où il y avait du sédiment nu favorable aux palourdes, notamment, il y a aujourd'hui des herbiers de zostères et des poissons.

Hugues CASABONNET souligne l'intérêt de suivre les herbiers de zostères et qu'il n'existe pas actuellement de protocoles spécifiques pour les suivis participatifs. Il explique cependant que l'Agence Française de Biodiversité (ex-Agence des aires marines protégées) porte un LIFE intégré sur les habitats marins où seront proposés des ateliers de définition de protocoles de suivis. L'agence est donc intéressée par les retours d'expériences du SMRE, tant sur le suivi que sur l'aspect mobilisation. Sur ces questions, le SMRE a tout intérêt à s'associer aux réflexions menées au niveau national.

Gilles PAILLAT précise que l'Agence Française de Biodiversité est une nouvelle institution importante, notamment dans l'appui qu'elle peut apporter aux gestionnaires. L'idée de participer aux réflexions menées nationalement sur les protocoles est essentielle et doit mener à un enrichissement mutuel.

Par ailleurs, il est important de bien travailler sur les objectifs de l'observatoire, et notamment sur le fait que dans le cadre de Natura2000 on cible le bon état de conservation des habitats et des espèces.

On constate que les surfaces d'herbiers de zostères fluctuent, cela peut être lié pour partie à la méthode de prospection mais cela résulte aussi de la dynamique propre aux herbiers.

Jean MAHEO indique que la présence de zostère marine sur certains parcs peut poser des problèmes pour le bon déroulement de l'activité conchylicole : semence des palourdes rendue difficile...

L'assemblée s'accorde sur le fait que beaucoup de questions sont soulevées. L'observatoire participatif des herbiers de zostères tel qu'il est envisagé n'a pas vocation, dans l'immédiat à répondre à toutes les questions sur le milieu marin.

Il est rappelé par ailleurs, que l'objectif premier de cet observatoire est de mieux connaître l'habitat « herbiers de zostères ».

POINT 5 : PERSPECTIVES D'ANIMATION 2017

➤ **Voir présentation jointe : diapo p. 18 à 23**

Les perspectives d'animation pour l'année 2017 sont présentées pour chaque grande catégorie de mission de la structure opératrice.

Une présentation détaillée du projet de réhabilitation des prés salés est proposée par Valérie Rivier de l'Association Al'Terre Breizh avec qui le SMRE a construit un partenariat pour la gestion du Baccharis.

➤ **Questions / Discussion**

Jean MAHEO propose qu'une communication sur le projet de réhabilitation des prés salés puisse être faite lors du prochain comice agricole organisé sur le territoire.

Yvon GUILLEVIC salue les actions et souligne l'intérêt de bien cibler les enjeux de biodiversité quant aux choix des sites sur lesquels intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Prélèvement de sable dans la ria

Yvon GUILLEVIC demande ce qu'il en est des réflexions sur les prélèvements dans les bancs de sable de la Ria ? **GILLES PAILLAT** répond que dans le cadre de la démarche Natura2000, la problématique du prélèvement de sable pour les besoins ostréicoles a été abordée en groupe de travail et a fait l'objet d'une mention dans la fiche action concernant la gestion des habitats marins : « A.4-2 Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 pour toute demande d'exploitation par extraction de sable d'un habitat d'intérêt communautaire ». Ouvrant ainsi la porte à une réflexion sur la reprise des prélèvements de sable dans la Ria.

Jean MAHEO rappelle que des prélèvements dans les bancs de sable de la Ria ont été effectués jusqu'en 2002. Les ostréiculteurs bénéficiaient d'une autorisation de prélèvement de 1000m³ dans la barre d'Étel et 500m³ dans le banc de St Cado. En effet, afin de ralentir l'envasement des concessions et garantir de bonnes conditions de cultures des coquillages (à plat), certains professionnels apportent des sédiments pour durcir des terrains trop meubles.

En application de la réglementation (notamment du code minier et du code de l'environnement) la DDTM a mis fin à la convention d'exploitation accordée aux ostréiculteurs qui ne répondait plus aux exigences réglementaires. Mais le besoin en sable est toujours présent pour les professionnels, qui utilisent divers type de granulats venus de l'extérieur (voie terrestre) pour durcir leurs parcs.

Chacun s'accorde sur le fait que ces apports extérieurs ne sont pas satisfaisants économiquement pour les professionnels et écologiquement pour le milieu (augmentation des processus de sédimentation, modification du substrat, risque de colmatage lié à l'apport de sédiment trop fin, turbidité...).

Jean MAHEO rapporte qu'en cas de demande d'autorisation d'extraction portée par les professionnels une évaluation des incidences au titre de Natura2000 serait nécessaire, il s'interroge sur son coût.

Gilles PAILLAT précise que l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 interroge uniquement sur les éventuels impacts des projets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elle n'envisage pas les impacts sur la courantologie, les déplacements de sédiments, etc. qui relèveraient plus d'une étude globale hydro-sédimentaire. Si une telle étude était envisagée, elle permettrait cependant d'apporter des éléments pour l'évaluation des incidences.

Cette problématique dépasse le cadre de Natura2000, l'opérateur Natura2000 ne peut seul lancer un travail

sur le sujet, mais il pourra participer aux réflexions et fournir des données le cas échéant.

➤ Démoustication

Yvon GUILLEVIC s'interroge sur les zones de démoustication dans le site Natura 2000.

Benoit LE HUNSEC précise qu'en application de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 modifiée, la régulation des moustiques relève de la compétence des Départements qui peuvent la transférer à un organisme de droit public, tel que l'EID Atlantique. L'EID Atlantique intervient sur 5 départements : Gironde, Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique et Morbihan. Pour chaque Département, les opérations de démoustication sont autorisées annuellement par les préfets par arrêté préfectoral fixant les zones de lutte contre les moustiques et les actions de démoustication.

➤ *Arrêté préfectoral du 8 février 2017 portant délimitation des zones de lutte contre les moustiques dans le département du Morbihan pour l'année 2017* consultable sur le site de la Préfecture du Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr>

Ou directement :

<http://www.morbihan.gouv.fr/content/download/26904/208905/file/56-2017-007%20-%20RAA%20-%20FEVRIER%201%20C%20B%20quinzaine.pdf>

Dans le département du Morbihan, les traitements s'effectuent à pied, le produit utilisé est le Vectobac WG dont la matière active est le *Bacillus Thuringiensis Var.israelensis*.

Les rapports annuels d'activité sont consultables sur le site de l'EID :

[https://eidatlantique.eu/Rubrique « utilitaire » \(en bas de page\) > Rapports annuels](https://eidatlantique.eu/Rubrique%20«%20utilitaire%20»%20(en%20bas%20de%20page)%20>%20Rapports%20annuels)

Gilles PAILLAT rappelle que le dossier de demande d'autorisation est soumis à consultation du public et consultable sur le site de la Préfecture.

Ces dossiers contiennent l'ensemble des cartes des zones de traitement et un bilan annuel de l'activité de démoustication.

<http://www.morbihan.gouv.fr> Accueil > Publications > Consultations publiques > Consultations archivées

ou directement :

<http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultations-archivees/Consultation-du-public-Demande-d-autorisation-Lutte-contre-les-moustiques-en-Morbihan-2017>

➤ Epi de Plouhinec

Jean-Baptiste GUILLAS évoque l'épi de Plouhinec et les problèmes de déplacement des bancs de sable à l'entrée de la Ria.

Marina LE CORGUILLE évoque le travail mené lors de plusieurs réunions, quant au devenir de l'épi. En effet, celui-ci a subi de nombreux dommages suite aux tempêtes survenues au début de l'année 2014 et une étude des services de l'Etat propose 3 scénarios de travaux : effacement de l'épi, réparation, allongement.

Une rencontre entre les élus, la compagnie des ports du Morbihan et le Préfet avait mis en avant le fait que l'ouvrage appartienne à l'Etat et que les collectivités n'avaient pas la compétence pour intervenir.

Les élus et la compagnie des ports ont ainsi affirmé leur souhait d'un engagement de l'Etat sur le suivi des travaux. La compagnie des ports pourrait être le porteur du projet et financer des travaux si elle bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) le temps des travaux.

Marie-Christine LE QUER ajoute que les communes ne peuvent pas prendre à leur charge de tels travaux mais que le dossier avance malgré tout.

Les plaisanciers regrettent de ne pas être associés et souhaiteraient plus d'informations sur le devenir de l'épi.

Marie-Christine LE QUER confirme que les élus sont investis et que le dossier avance. La question n'est pas de savoir si les réparations doivent être faites ou pas mais bien qui finance.

Marina LE CORGUILLE ajoute que le port d'Etel est très demandeur de cet aménagement.

CONCLUSION

Elodie LE FLOCH conclut ce COPIL en mettant en avant la bonne dynamique du territoire et des actions réalisées. Le SMRE en tant qu'opérateur Natura2000 impulse des actions mais il ne travaille pas seul. Il s'appuie sur les relais locaux que sont les acteurs et la population. Cela est nécessaire pour assurer une meilleure compréhension des milieux naturels et donner une image positive de Natura2000.

Elle rappelle l'intérêt du COPIL en tant qu'instance nécessaire à l'expression, notamment dans la priorisation des actions à mener sur le site.

Mme LE FLOCH remercie l'ensemble des membres du COPIL pour leur participation.

La séance est levée à 12h30.

Elodie LE FLOCH
Présidente du Comité de Pilotage
du site Natura2000 « Ria d'Étel »



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Elodie Le Floch'. To the right of the signature is a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, '56550 BELZ' in the center, and 'DE LA RIA D'ÉTEL' at the bottom. There are two small stars on either side of the central text.